

COMPTE - RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020
DE LA COMMUNE DE CIGOGNÉ

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-neuf mai l'an deux mil vingt, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LOUAULT Vincent, Maire.

Présents : Mmes BISTER Lidwine, BONLIEU-FORTIER Sophie-Anne, DENONIN Marie-Pierre, LATOUR Anita, MOULOUNGUI BIGNEGNIE Persis et M.M. ARES Pascal, CHRISTOPHE Jérémy, DE SMET Jean-Jacques, DORSEMAINE Alain, THIBAUT Charly.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
11	11	11

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LOUAULT Vincent, Maire, (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame DENONIN Marie-Pierre a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L. 2121-15 du CGCT)

Délibération N°20200513 : Élection du Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

En vertu des articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Vincent LOUAULT est candidat à la fonction de Maire.

Au premier tour de scrutin (*) secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. Vincent LOUAULT : dix, 10 voix

M. Vincent LOUAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Délibération N°20200514 : Détermination du Nombre d'Adjoints au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L 2122-12

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de CIGOGNÉ étant de onze membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de trois.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
- **Décide** de fixer à trois le nombre d'adjoints au maire.

Délibération N°20200515 : Élections des Adjoints au Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-1 et L 212210,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Élection du 1^{er} adjoint :

Au premier tour de scrutin (*) secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme BONLIEU-FORTIER Sophie-Anne : dix, 10 voix

Mme BONLIEU-FORTIER Sophie-Anne ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1^{ère} adjointe.

Élection du 2^{ème} adjoint :

Au premier tour de scrutin (*) secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. DE SMET Jean-Jacques : un, 1 voix

- Mme. LATOUR Anita : trois, 3 voix

- M. THIBAULT Charly : six, 6 voix

M. THIBAULT Charly ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) 2^{ème} adjoint.

Élection du 3^{ème} adjoint :

Au premier tour de scrutin (*) secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. DE SMET Jean-Jacques : six, 6 voix

- Mme LATOUR Anita : quatre, 4 voix

M. DE SMET Jean-Jacques ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} adjoint

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à l'installation du nouveau conseil municipal, une réunion des adjoints est fixée au mercredi 27 mai 2020 à 9h00 à la mairie. Monsieur le Maire remercie les deux adjointes et particulièrement Madame LATOUR Anita, pour son investissement pour notre école, et leurs collaborations tout au long de ces six années au service des habitants de notre village.
- La fréquence des réunions du conseil municipal est fixée à une fois sur deux.
- Une réunion de travail des élus est prévue le lundi 01 juin à 18h00. Afin de mieux préparer cette réunion, les documents relatifs au projet de rénovation de la propriété FERRAND, seront envoyés par courriel à l'ensemble des conseiller municipaux.
- Monsieur le Maire a indiqué les orientations de la prochaine réunion du conseil municipal, au cours de laquelle, le vote du Budget Primitif 2020 devra être finalisé.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mercredi 10 juin 2020.

La séance est levée à 19h45.
